



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le six mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h35.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mmes CASEL, THOMAS, TIJERAS, M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mmes HAMIDI, PIDRON, CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLEPOLIAN, M. BADEL (*arrivé à 20h00 pendant la présentation sur les rythmes scolaires*), Mme KADRI, MM. BULCOURT, GABORIT (*arrivé à 19h37*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. MONIN	par M. BOUNEGTA
M. HAREL	par Mme TIJERAS
Mme LE BAIL	par Mme OUCHARD
M. FERREIRA NUNES	par M. LECAVELIER

ABSENTS NON REPRESENTES : Néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 02/2015

SEANCE DU 06 MARS 2015

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2015 – BUDGET DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE FLOBAIL

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.2312-1 ;

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage
le 17 mars 2015
et du dépôt en Préfecture le
20 mars 2015



LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare avoir pris connaissance et débattu des orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire pour l'année 2015 pour le budget de la ville et pour le budget annexe Flobail.



Franck LE BOHELLEC
Maire

PREND ACTE

Rapport pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Budget de la Ville et Budget Annexe Flobail

Conseil Municipal du 6 mars 2015

Le conseil municipal du 27 mars 2015 sera amené à voter le budget primitif 2015 et le budget annexe Flobail.

Pour rappel, le budget est un document de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes pour l'année à venir. Une fois voté, celui-ci peut être ensuite modifié au cours de l'exercice (budget supplémentaire ou décision modificative).

Le budget est constitué d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement qui doivent être votées toutes 2 en équilibre (recettes = dépenses). Sa construction passe par un certain nombre d'étapes en commençant par la lettre de cadrage envoyée aux services en Octobre et qui se poursuit aujourd'hui par ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget 2015 est le premier budget de la majorité choisie par les Villejuifaises et les Villejuifois en mars 2014, le premier à traduire les engagements fondés sur la démocratie, la solidarité, le développement économique, l'écologie, la tranquillité publique, la transparence.

Il s'agit donc, pour l'exécutif municipal, d'engager la ville dans un nouvel élan, en proposant un service public de qualité répondant aux besoins de renouveau exprimé par les Villejuifois, dans un contexte financier contraint.

Un contexte financier difficile pour les collectivités locales qui impacte directement la commune...

Depuis l'automne 2011 et la crise de la zone euro, la France, comme l'ensemble de la zone, navigue au sein d'une période de croissance quasi nulle.

Après 0,3 % en 2012 et 2013, la croissance stagne aux alentours de 0,4 % en 2014. La reprise de l'activité devrait ensuite être graduelle, avec une croissance estimée autour de 1 % en 2015 qui augmenterait progressivement en 2016 et en 2017.

Comme rappelé en Octobre dernier lors de la présentation de la loi de finances 2015, le gouvernement s'est engagé dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité à poursuivre l'assainissement budgétaire de nos comptes publics par la réalisation d'économies en dépenses pour un montant total de 50 Md€ sur 3 ans.

Dès 2015, 21 Md€ seront réalisés sur l'ensemble des administrations publiques de manière intangible.

Il s'agit d'un véritable changement de paradigme qui vise à compenser 40 ans de déficit public en 3 ans.

Le plan de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros (répartis entre l'État pour 18 milliards, les collectivités territoriales pour 11 milliards, la protection sociale pour 11 milliards et l'assurance maladie pour 10 milliards) annoncé le 8 avril dernier par le Premier ministre inflige au budget de la ville un manque à gagner de 12,5 millions d'euros (DGF + Compensations d'État + FPIC) sur les trois prochaines années. Il a donc un impact négatif extrêmement important pour les finances de notre ville, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces pertes de recettes annuelles sont définitives et s'additionnent d'une année sur l'autre. C'est un basculement sans précédent dans l'histoire de notre ville et dans l'histoire des finances des collectivités territoriales.

L'effort qui est ainsi demandé aux collectivités locales est supérieur à celui que s'impose l'État qui, outre les rationalisations nécessaires pour équilibrer le budget de fonctionnement, vont devoir réduire également leurs investissements. Au global, la perspective de baisse des investissements locaux se situent entre moins 10 et 30 %, selon les contextes.

Néanmoins, l'investissement ne peut être la seule variable d'ajustement et, au-delà, des priorisations des projets municipaux et des politiques publiques, toutes les marges de manœuvre doivent être recherchées dans une approche globale :

- diversification et optimisation des ressources financières (fiscalité, exonérations, tarifications, gestion du patrimoine...),
- rationalisation de l'organisation et des ressources humaines (recentralisation, fonctionnement transversal, mutualisation, ...),
- adaptation des modes de gestion et de production (partage des compétences, gestion directe ou déléguée, partenariats public-privé...).

Parallèlement à la baisse de leurs ressources, et alors que les collectivités locales constituent le premier rempart face à la crise sociale sans précédent qui secoue notre pays, celles-ci doivent répondre à une pauvreté qui s'intensifie toujours davantage avec des inégalités qui se creusent de manière tellement alarmante, que le forum de Davos lui-même considère ces disparités comme un risque important pour l'économie....

Bien évidemment Villejuif ne sera pas épargnée, ni par la baisse de ses ressources en provenance de l'État, ni par l'augmentation des besoins de sa population.

En y ajoutant les impacts de la montée en puissance du FPIC (péréquation horizontale à laquelle la Ville contribue), à l'échelle de Villejuif et sur la base des dispositifs actuels envisagés dans le cadre de la loi de finances pour 2015, tout ceci va se traduire par une perte de recettes évaluée à près de 2 Millions d'euros en 2015.

D'autres dispositions législatives ou réglementaires sont également à prendre en compte dans le budget communal. Il s'agit, notamment, du régime indemnitaire et de la deuxième phase de refonte des grilles des agents de catégorie C dont le coût est estimé à 477 K€ pour la commune et 17 K€ pour le CCAS, ou encore de la mise en place des nouvelles activités périscolaires à l'automne 2015.

L'audit financier présenté lors du conseil municipal du 7 novembre 2014 et lors de la réunion publique du 17 novembre 2014, a déjà détaillé précisément la situation et nous invite à lancer un plan de redressement basé sur l'assainissement des comptes sur la durée du mandat.

Face à cette situation extrêmement difficile et dans le cadre de la préparation, en cours du budget 2015, les élus de la majorité municipale ont fait le choix de la responsabilité.

Privés de nos recettes et contraints à des dépenses toujours plus importantes, telles celles rendues obligatoires par l'État pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, mais également du fait de l'augmentation de notre population. Nous avons l'obligation d'innover, d'imaginer, de remettre en cause nos habitudes, de revisiter l'ensemble de l'action municipale, de l'organisation de l'administration jusqu'aux politiques publiques.

Il ne s'agit plus de rechercher seulement des économies de gestion, mais de maintenir le service public local, tout en continuant de répondre à nos objectifs en matière de services rendus à la population et à nos ambitions pour le développement de Villejuif.

C'est à ce double objectif que devra répondre le budget 2015 dont le fil conducteur devra être celui de garantir aux Villejuifois, frappés eux-aussi durement par la crise économique et sociale, des politiques publiques innovantes qui, pour aujourd'hui et pour demain, leur permettront de conserver toute leur place dans la ville et de devenir les acteurs de son développement.

Ainsi, les mesures proposées consisteront, dès le budget 2015, à opérer :

- une réduction et une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'investissement,
- une recherche systématique de financements extérieurs complémentaires pour chacun de nos équipements nouveaux ou à rénover (subventions, PUP,...),
- l'affectation de toute recette nouvelle à la réduction du poids de notre dette, liée notamment aux emprunts toxiques contractés, pour lesquels nous œuvrons pour en sortir,
- une limitation du montant des nouveaux emprunts à un niveau inférieur au montant du capital remboursé (on n'emprunte pas plus que ce qu'on rembourse...), sans jamais atteindre un plafond fixé à 6Md'€,
- agir pour augmenter nos recettes ou en développer de nouvelles (TLPE, taxe de séjour, stationnement, refonte des tarifications de nos activités...) sans augmenter les taux de fiscalité des ménages.

En 2014, les dépenses de personnel de la ville s'établissaient à 49,8Md'€ pour représenter près de 58% des recettes de fonctionnement pour s'élever à 841 €/habitants, très au-dessus de la moyenne de la strate qui se situe à 745 €/h et dans la fourchette haute du panel des collectivités d'Ile-de-France.

Notre pyramide des âges ne laissant apparaître que très peu de départs naturels, il nous faudra porter une attention toute particulière aux créations de postes qui ne pourront se faire au global et au plus, qu'à effectifs constants, qui plus est, en y intégrant les ressources nécessaires pour répondre aux 4 secteurs considérés comme prioritaires par l'exécutif municipal que sont :

- le développement économique et de l'emploi,
- la sécurité publique,
- l'intégration des Nouvelles Activités Périscolaires dans les écoles maternelles et primaires,
- l'amélioration du cadre de vie (Propreté, Espaces verts, etc...).

L'évolution globale de la masse salariale, hors GVT, sera ainsi contenue au seul impact de la refonte réglementaire des personnels de catégorie C et à notre adhésion au système des Assédic.

Alors que le montant de nos frais financiers ne cesse de croître avec une moyenne annuelle de 17 % depuis 2010 pour atteindre près de 4,8Md'€ en 2014, des efforts conséquents seront nécessaires sur les autres postes de dépense.

Ainsi, notre objectif est de diminuer le montant global des subventions qui était de 2,3Md'€ en 2014, en revisitant les accompagnements et partenariats mis en place au regard de l'intérêt local des actions des associations et de leur complémentarité ou non avec les politiques municipales.

De plus, les dépenses courantes de fonctionnement dont le montant s'est élevé à plus de 19,5Md'€ en 2014 seront réduites de 15 % par rapport au BS 2014.

Alors, même si le présent est difficile et si l'avenir est incertain, il nous appartient de réagir pour garder prise sur ce que nous voulons qu'il soit.

... des projets importants engagés et des ambitions qui vont redynamiser la ville.

Au cœur du "Grand Paris" en construction, Villejuif prendra - aujourd'hui et demain - toute la place qui lui revient en répondant, malgré le contexte budgétaire extrêmement contraint, aux enjeux nouveaux posés par le cadre métropolitain du développement économique, de la vie associative, de la vie culturelle, des déplacements, de la politique du logement, de la transition écologique, de l'aménagement durable, de l'urbanisme, de la préservation de l'environnement ou de rayonnement international.

L'année 2015 va être marquée par le début d'immenses chantiers qui vont profondément modifier notre ville : le déploiement de la géothermie, le début des chantiers des deux lignes de métro 14 et 15, la reprogrammation de l'opération Aragon, la ZAC Campus Grand Parc devenue Opération d'intérêt national, l'Opération de rénovation urbaine des quartiers sud...

Ces chantiers entrent pleinement dans le programme municipal que nous avons construit ensemble autour de ses 8 axes :

1. Le développement économique et l'emploi

« *Attirer les entreprises, faire de Villejuif une ville attractive pour les start-up et les étudiants, développer l'économie sociale et solidaire* »... Nous avons des atouts qui nous permettent d'attirer les entreprises sur notre territoire : notre situation de pôle régional de la banlieue sud, avec deux lignes de métro promises pour les années qui viennent, et toutes les opérations que nous venons d'évoquer.

C'est le moment de valoriser notre territoire, que ce soit dans le quartier Aragon, dans la zone Campus Grand Parc, que nous réorientons massivement vers le développement économique.

Enfin, l'emploi sera au cœur de nos préoccupations. Nous allons développer l'économie sociale et solidaire, avec la création d'une régie de quartier pour le sud de la ville, créant des emplois qualifiants dans le service aux habitants eux-mêmes. L'emploi sera également notre leitmotiv dans l'accompagnement des jeunes de notre ville, qui sont notre avenir.

2. La sécurité publique assurée dans une ville plus propre

Nous la concevons en quatre volets combinés : « *Un service de médiateurs sociaux, une police municipale, la sécurisation des zones de circulation et la sécurisation des parkings et lieux de concentration par vidéoprotection* ».

Nous lançons cette année une étude diagnostic local de sécurité et créons un poste de Directeur de la Sécurité de la Prévention et la Médiation et un poste de Chef de police municipale afin de travailler à un plan d'action global sur la ville et définir ainsi au plus juste le périmètre et notre capacité d'intervention en partenariat avec la police nationale.

Par ailleurs, nous œuvrons pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde en cas de sinistre, catastrophe naturelle ou technologique.

Parallèlement, et le constat fait aujourd'hui par les habitants est éloquent, nous avons agi et nous continuerons à œuvrer pour que la ville soit propre en optimisant nos outils de nettoyage et l'organisation de nos équipes.

3. Une urbanisation maîtrisée

« *Rénover... Revisiter les ZAC et réviser le PLU... Protéger les espaces verts et en aménager de nouveaux... Redynamiser le centre-ville...* » : Tous ces objectifs avancent à grand pas.

La première réalisation de ces objectifs passe par l'adoption, fin décembre, du Plan Local d'Urbanisme qui précisera les règles et les formes urbaines pour un développement harmonieux de la Ville. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable fixera quant à lui la programmation des logements des années à venir pour une meilleure mixité sociale et intergénérationnelle.

En ce sens, nous travaillons à une reprogrammation complète de l'opération Aragon qui donnera lieu à un protocole entre la ville/Sadev et le promoteur qui sera retenu en charge de la mise en œuvre. La réorientation de la ZAC Campus Grand Parc (moins de logement, abrités des pollutions et plus d'emplois) est quasi-actée et sa promotion en Opération d'Intérêt National nous laisse espérer une prise en charge par l'État de certains investissements en équipements publics nécessaires.

L'obtention d'une reconnaissance d'une Opération de Renouvellement Urbain du Quartier Lebon va nous permettre de monter avec la communauté d'agglomération une opération d'envergure très attendue par les habitants.

Enfin, nous lançons une étude complémentaire à celle lancée par la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre qui nous permettra également de travailler à faciliter les circulations douces et nous poursuivrons l'amélioration de notre voirie.

4. La solidarité, et la préservation du lien social

« *Solidarité plus juste et efficace... Lutter contre la précarisation... favoriser la démocratie locale...* »

Notre responsabilité face à l'accroissement des inégalités qui se font de plus en plus prégnantes sur les populations les plus fragiles nous impose de sacrifier les moyens du CCAS.

Il s'agira également de proposer un meilleur usage des budgets de solidarité existants, ainsi que d'agir aux côtés des associations locales qui œuvrent au quotidien auprès des habitants.

« *Créer des places de crèches, accompagner les adolescents, veiller sur nos seniors* » : les négociations immobilières avancent à grands pas et nous cherchons systématiquement à associer le privé et l'aide publique, notamment par des « Projets Urbains Partenariaux » (PUP). De nouveaux modes de garde des enfants seront également expérimentés : crèche parentale, Maison des assistantes maternelles, immeuble intergénérationnel.

5. La santé et la qualité de vie préservées

Une réflexion est lancée sur l'optimisation des accueils dans nos centres de santé où nous souhaitons offrir, en plus des investissements prévus en concertation avec les professionnels (modernisation des équipements – échographe, fauteuils dentaires), un meilleur accueil des usagers.

Les actions de prévention vis-à-vis des addictions, des cancers, de la tuberculose seront pérennisées. Enfin, les campagnes de don du sang réalisées en partenariat avec l'Établissement Français du Sang ainsi que l'ensemble des actions liées à la prévention en

milieu scolaire notamment en ce qui concerne l'alimentation et l'hygiène bucco-dentaire resteront inscrites dans les priorités de la santé municipale.

L'accessibilité de la Ville aux personnes handicapées sera poursuivie et nécessitera des financements conséquents (estimés à un peu plus de 4Md'€) qu'il nous faudra financer pour répondre aux délais fixés par la législation.

6. L'école, le périscolaire, la culture et le sport pour tous

Il nous faut à la fois finir l'extension de l'école Jean Vilar et lancer les premières études sur le groupe scolaire des Réservoirs. Ces deux chantiers représenteront environ 30Md'€.

Par ailleurs la création de « Nouvelles Activités Périscolaires » nous oblige à dégager de nouveaux financements pour des animations, que l'aide de l'État est loin de couvrir. La montée en qualité de ces « NAP » s'étalera donc sur plusieurs années et sera travaillée avec la communauté éducative, que nous associons également au plan d'équipement numérique de nos écoles.

Enfin, les études liées à la construction d'un nouvel équipement sportif face au collège Karl Marx, ainsi que pour les travaux à réaliser dans le complexe sportif Guy Boniface seront lancés.

Dans le même temps nous participerons à la rénovation du théâtre Romain Rolland

7. Une démocratie participative et transparente

Nous avons en ce sens obtenu que 3 quartiers soient reconnus comme prioritaires dans la Politique de la ville, ce qui implique l'installation des conseils citoyens.

Cette création des conseils citoyens s'inscrit dans la poursuite de toutes les formes de concertation avec la population sur les projets à venir. Le journal municipal et notre site internet qui disposera d'une newsletter, seront des vecteurs de communication qui permettront à tous les villejuifs de s'informer et de participer à la vie locale.

Cette vie locale passe également par l'accompagnement de la vie associative en visant, d'une part, les associations dont les bilans et les projets montrent qu'elles sont actuellement les plus actives dans la vie des quartiers et la participation des habitants et en réduisant, d'autre part, le soutien aux activités plus artisanales ou confessionnelles.

Aussi, cette vie locale sera d'ailleurs ponctuée, tout au long de l'année, par des initiatives festives revisitées, tant en centre-ville que dans les quartiers.

8. Une fiscalité et une gestion de la dette raisonnée

« Assainir les comptes d'une ville endettée... ». Certains nous conseillent d'augmenter la part communale des impôts locaux, nous maintenons notre volonté de boucler ce budget 2015 sans faire peser sur le porte-monnaie des Villejuifs les conséquences des réductions de dotations de l'état.

Parallèlement, nous nous sommes joints au mouvement de protestation des maires de France, qui tous s'accordent à trouver intenable le projet gouvernemental de 11 milliards de réduction des dotations aux collectivités locales.

Nous proposons donc pour 2015 la stabilité absolue des taux communaux des taxes foncières et d'habitation. Nous n'hésiterons pas, par contre, à faire contribuer davantage les entreprises qui utilisent notre domaine communal, et les promoteurs qui, attirés par une ville prometteuses, seront invités à financer une partie de nos équipements, notamment par des

PUP et la hausse de la taxe d'aménagement. Par ailleurs, nous comptons sur une légère augmentation du revenu des impositions professionnelles perçues par l'agglomération (dont 50% nous reviennent).

Pour rappel, le vote des taux d'imposition sera proposé après la notification des bases, sur lesquelles dans un esprit d'équité fiscale et sociale un travail de vérification des bases locatives sera engagé.

Par ailleurs, et après un examen approfondi du patrimoine communal, nous engagerons un travail de regroupement et des stratégies de ventes/reconstructions, ainsi qu'une refonte des droits et redevances d'occupation du domaine public.

Une refonte de la tarification des services municipaux est également lancée visant à la rendre plus juste tout en l'indexant celle-ci sur les coûts et à refondre les grilles en les simplifiant tout en cherchant à éviter les effets de seuils.

Enfin, concernant la gestion de la dette, l'encours de la dette est passé de 107,08 Md'€ au 1er janvier 2014 à 109,51 Md'€ au 1er janvier 2015. Toutefois, il est à noter que le volume d'emprunt mobilisé (9M€) ne représente que 4,5Md'€ sur l'enveloppe 2014, le solde (4,5Md'€) étant des emprunts 2013 mobilisés en début d'année 2014.

Il se répartit entre 48 emprunts et 10 établissements prêteurs :

- Les emprunts à taux fixe représentent : 33,29 % de l'encours.
- Les contrats à taux révisable
 - Indexés sur livret A : 15,92 % de l'encours
 - Indexés sur Euribor non structurés : 11,77% de l'encours
 - Structurés : 39,02% de l'encours

Parmi les emprunts structurés, 2 sont à l'origine de l'augmentation importante des frais financiers pour un surcout estimé à 730 K€ pour 2015.

Sur la question des emprunts structurés, la ville a initié une procédure contentieuse et parallèlement engagera une négociation avec la SFIL en lien avec la mise en œuvre du fonds de soutien.

La saisine du fonds de soutien sera finalisée avant la date butoir du 30 avril prochain. Après négociation avec la SFIL et accord de la commission ad doc sur les montants du fonds attribués à la ville, une décision devra être prise sur la signature ou pas d'un protocole d'accord pour mettre fin aux contentieux qui n'auront pas été jugés.

Tous ces axes de travail, ont pour certains déjà été engagés en 2014 et vont se poursuivre en 2015 et dans les années futures.

Parce que chaque euro dépensé doit être un euro utile, la ville de Villejuif poursuivra donc la chasse aux dépenses les moins prioritaires et c'est dans ce cadre que je propose d'élaborer le budget 2015. Ce budget équilibré, juste et responsable contribuera à faire avancer Villejuif dans un nouvel élan et à lui redonner les marges de manœuvre dont nous devons disposer pour assurer l'avenir de nos administrés.

En résumé, et tel que présenté plus en détail dans le tableau joint, en voici les grandes lignes :

I) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à ce stade à 83,4Md'€, soit une diminution de 3,92% par rapport au BP 2014 (86,8Md'€ prévisions 2014), du fait de la baisse des dotations en provenance de l'État.

Fiscalité :

- Taxes ménages : à taux d'imposition constants, ce produit de fiscalité de 35,1Md'€ est évalué sur les fondements des hypothèses suivantes :
 - une revalorisation forfaitaire nationale des bases d'imposition de 0,9% conformément à l'amendement voté en novembre dernier dans le cadre des débats sur le PLF 2015 ;
 - une augmentation physique des bases (+0,53 pour la TH et la TFB) compte tenu de la forte exonération des bases constatées en 2014 suite aux dispositions de la loi de finances rectificatives pour 2014.

- Attribution de compensation versée par la CAVB : 16,5Md'€
 - Maintien de la dotation de solidarité communautaire
 - Baisse des fonds de concours liés à la fin du dispositif de versement de régularisation des rôles supplémentaires d'imposition de la période 2000/2006.

Il est à noter que la ville verse une participation de 1Md'€ concernant le remboursement de la dotation de solidarité communautaire des années 2002 et 2003 suite à l'annulation de la délibération par le tribunal. Cette participation lui est reversée et figure dans ces recettes.

Dotations de l'Etat :

- Dotation forfaitaire : 11,7Md'€ en baisse de 11,6% qui s'ajoute à la baisse de 4,4% constatée en 2014. Le prélèvement pour contribution au redressement des finances publiques représente 1,8% des recettes réelles de fonctionnement 2013 soit 1,5Md'€.

- DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : 1,3 Md'€ projeté en hausse de 1%

- DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : 0,4Md'€ en baisse de 30,65%. Villejuif est sortie du dispositif de majoration en 2012 avec un étalement de la baisse sur 3 ans. De plus, cette dotation sert de variable d'ajustement de l'enveloppe normée et risque de disparaître à terme.

- Compensations fiscales : 1,5 Md'€. Elles devraient baisser de 8,5% malgré une hausse des compensations de taxe d'habitation. En effet, la part de compensation de l'ancienne taxe professionnelle sert également de variable d'ajustement de l'enveloppe normée. La loi de finance a voté une baisse de 39%.

- FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 0,7Md'€ en hausse de 44%. Ce fonds évolue chaque année depuis sa mise en place en 2012 et devrait atteindre 2% des ressources fiscales des collectivités en 2016.

- FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la région d'Ile-de-France) : 2,5Md'€ en hausse de 4,23%. Ce fonds évolue de 20Md'€ en 2014 pour augmenter son effet péréquateur.
- Recettes de prestation : 5,6Md'€. En baisse de 3,37% du fait de la réduction de certaines actions rendues nécessaires par la baisse globale des dépenses et des difficultés sociales grandissante des usagers du service public.
- Autres recettes (remboursement divers RH, participation CAF, loyers, subventions diverses...) : 7,9Md'€. En baisse de 2,93%.

Les dépenses de fonctionnement

Elles représentent 73,7Md'€ et sont en baisse de 2,25% (75,4M€ au BP 2014)

- **Dépenses de personnel** : sont estimées à 50,7Md'€. En hausse de 1,79% liée à la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de la revalorisation des catégories C prévue par le législateur et de notre adhésion aux Assédic.
- Autres dépenses : sont estimées à 23Md'€, en baisse de 10,1% (25,5Md'€ en 2014)
 - dont **Subventions et contingents** : 4,5Md'€ en hausse de 4,4%. Ces dépenses concernent notamment nos versement de subventions aux associations maintenue au niveau de 2014 pour le mouvement sportif et pour le CCAS. Elles concernent également notre adhésion au SIIM qui reste inchangé. Le contingent incendie quant à lui augmente de 1,14%.
- **Contribution FPIC** –voir plus haut.

Enfin **les intérêts de la dette** sont estimés à 4,8Md'€ pour l'année 2015.

2) La section d'investissement

Les recettes d'investissement

La ville dispose de recettes propres d'investissement (taxe d'aménagement, amendes de police, FCTVA,...) estimées à 2,88Md'€ (2,81 au BS 2014) qui seraient donc en hausse de 2,49%.

La collectivité fait le choix de signer des PUP, ce qui vient baisser mécaniquement la taxe d'aménagement mais, apporte une recette sur une autre ligne du budget d'investissement prévue à hauteur de 1,16 Md'€.

Globalement les recettes d'investissements sont estimées à 13,95Md'€ (8,14Md'€ BP + BS 2014 hors reports 2013).

Elles incluent les recettes exceptionnelles liées à la gestion active de notre patrimoine, notamment des réserves foncières. Evaluées à 7,25 Md'€ en 2015, elles permettront de maintenir nos dépenses d'investissement à un niveau élevé, compatible avec nos ambitions et les finances de la ville.

Les dépenses d'investissement

Elles sont prévues à hauteur de 18,14 Md'€ (14,71Md'€ BP+BS 2014 hors reports 2013).

Le solde entre dépenses et recettes devra être financé par l'emprunt ; 4,19Md€ à ce jour, bien en deçà du montant du plafond d'emprunt fixé à 6Md€.

Les dépenses récurrentes :

Les travaux en régie sont évalués à 0,4Md'€ en 2015. Les dépenses réalisées en fonctionnement sont ensuite comptabilisées en investissement y compris avec la valorisation des dépenses de personnel afférentes aux travaux réalisés. Ils constituent donc une recette de fonctionnement.

L'entretien et la rénovation des divers bâtiments et équipement représentent une enveloppe de 4Md'€. Par ailleurs, les économies d'énergie générées par certains travaux devraient permettre d'obtenir une recette de 0,19Md'€.

Les dépenses relatives au renouvellement des matériels, mobiliers et outils informatiques représentent 1,5Md'€ en 2015.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une enveloppe de 0,3Md'€ a été fléchée pour la mise en place des NAP.

Des investissements de sécurité ou règlementaires sont inscrits. Il s'agit des travaux d'accessibilité dans les bâtiments pour 0,27Md'€. Ces crédits baissent de 46% en 2015 mais seront augmentés en 2016 (1,6Md'€).

Les grands projets

Il s'agit notamment de l'agrandissement de l'école J. Vilar, de la construction du nouveau groupe scolaire des Réservoirs (6,74Md'€ pour 2015), des investissements liés à la sécurité publique (vidéo protection, stationnement 0,7Md'€ pour 2015), de crédits d'études pour la Maison des Arts et de la Culture et le complexe sportif Boniface (0,05Md'€ pour 2015).

Par ailleurs, plusieurs autres réflexions seront lancées comme la redéfinition de la Maison des associations en Maisons des Citoyens, le lancement d'une Maison du numérique, la transformation du point Jeunesse en Maison des Initiatives, de l'Insertion et de l'Emploi et la création de la Maison des Projets.

Les opérations d'aménagement (cessions, acquisitions, études urbaines, ...)

Elles représentent 4,08Md'€ en dépenses, à mettre au regard des 7,25 Md'€ de recettes de gestion de notre patrimoine citées plus haut.

Budget annexe Flobail

S'agissant d'un budget annexe, il convient que le conseil municipal débattre également des orientations budgétaires avant de pouvoir voter le budget.

Pour mémoire, la mise en place de ce budget annexe a été décidée en 1999 dans le cadre de l'opération crédit-bail avec la société FLOBAIL, pour la location de locaux soumis à l'assujettissement à TVA.

En 2010, deux locaux ont été achetés par la ville en opérant une levée d'option anticipée.

Les deux locaux restant à gérer sur le budget annexe peuvent faire l'objet d'une levée d'option anticipée prévue au contrat. Il s'agit des locaux situés :

- 17 rue Paul Bert : en location à la Confédération Nationale du Logement, dont le capital restant dû au 30 juin 2015 représente 109.401,31€
- 6, place de la Fontaine : en location auprès de l'inspection académique, dont le capital restant dû représente 133.130,06€.

Le rachat de ces bâtiments par levée anticipée est possible en 2015. Toutefois, outre le capital restant dû, le contrat prévoit une indemnité de sortie correspondant à la valeur de rachat des loyers restant dus. Une étude sera menée afin de déterminer l'option la plus pertinente pour les finances de la ville.

Dans l'attente, le budget proposé s'équilibrerait à 44.405€ en section de fonctionnement :

- montant des loyers du Crédit-Bail : 35.400€
- montant des charges de copropriété : 1.000€
- régularisation des écarts de centimes de TVA : 5€
- taxes foncières : 8.000€

Aucune opération d'investissement n'a été programmée sur 2015.

Les recettes seraient constituées du montant de l'encaissement des différents loyers, pour un montant de 44.405€.

Pièce jointe :
Annexe / perspectives budgétaires

Annexe : Prospectives budgétaires

Prospectives budgétaires 2015 sans hausse des taux (en milliers d'euros)

Pour mémoire 1% sur les taux représente 350 K euros de recettes					HYPOTHESES DE TRAVAIL
	CA 2013	2014 (BP)	2014 (BP+BS)	2015 janv	OBSERVATIONS/COMMENTAIRES des hypothèses
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	83 412	85 112	86 808	83 402	
1) RECETTES FISCALES	34 344	35 757	34 797	35 153	reval. bases à 0,9 %
dont rôles complémentaires			200	200	au regard des réalisés antérieurs
2) CONCOURS DE L'ETAT	20 792	19 853	19 637	17 890	
dont DGF & autres dotat°	17 627	17 584	17 358	15 939	premières projections / PLF
dont Compensat° fiscales	2 464	1 690	1 674	1 532	variable enveloppe normée
dont D.N.P.	701	579	605	420	évolution critères de Villejuif
3) AUTRES RECETTES	12 510	14 379	14 349	13 850	
dont recettes familles (CPT 70)	4 915	5 768	5 768	5 573	impact réduction de certaines actions et difficultés sociales
dont autres	7 194	8 145	8 115	7 877	
dont travaux régie	401	466	466	400	lié aux effectifs et moyens des ateliers (priorité aux petites réparations en fonct.)
4) ATTRIBUTIONS/FLUX EPCI	14 623	15 123	16 723	16 509	
compensation de TP	8 771	8 771	8 771	8 771	
dotation solidarité communautaire totale	4 097	4 097	4 097	4 097	stabilisation (la part variable est peu évolutive)
dont fonds de concours	1 755	2 255	3 855	3 641	régul rôle sup 2000-2006 terminée en 2014
5) RESULTAT N-1	1 142		1 302		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	71 226	74 059	75 358	73 664	
1) PERSONNEL (chap 012)	46 995	48 551	49 851	50 744	2015 maintien des effectifs, revalorisation catégories C, cotisations chômage
2) AUTRES DEPENSES	24 231	25 508	25 507	22 920	
dont Sub. & Contingent (655&657)	4 495	4 581	4 287	4 476	
dont Dépenses directes des serv.	18 384	19 509	19 675	16 691	baisse de 15 % en 2015
dont contribution VF au FPIC	279	345	472	680	montée en charge du dispositif
dont remboursement DSC 2002 et 2003	1 073	1 073	1 073	1 073	Dépense compensée en recette fonds de concours
EPARGNE DE GESTION	12 186	11 053	11 449	9 739	
Interets dette existante	4 960	4 914	4 817	4 760	
interets dette nouvelles					
total interets	4 960	4 914	4 817	4 760	
EPARGNE BRUTE			6 632	4 979	constitue une recette en section d'investissement

**OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015
– Budget de la Ville et Budget Annexe Flobail**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.2312-1 ;

Vu le document d'orientations budgétaires remis par Monsieur le Maire ;

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare avoir pris connaissance et débattu des orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire pour l'année 2015 pour le budget de la ville et pour le budget annexe Flobail.

Franck Le Bohellec
Maire